

service de l'information (514) 286-2155 1001 St-Denis, Montréal H2X 3J1



nouvelles csn

numéro 75

semaines du 1er au 14 avril 1980



NEUF MILITANTS RÉINTÉGRÉS

—Le commissaire du travail René Gosselin vient d'ordonner la réintégration, avec pleine compensation pour toutes les sommes d'argent perdues, de neuf militants syndicaux de Makay Spécialités congédiés pendant la période où les 38 handicapés de cette entreprise ont fondé leur syndicat CSN, en mai dernier. La compagnie prétextait la perte d'un contrat avec l'Université de Montréal, alors que c'est elle-même qui avait rompu ce contrat parce que les étudiants avaient aidé à l'organisation du syndicat. Le commissaire a conclu que la compagnie avait violé l'article 14 du Code du travail interdisant de suspendre ou congédier un employé parce qu'il exerce son droit d'association.

★ ★ ★

Quel jeu joue le Conseil canadien des relations de travail ?

Une soixantaine de journalistes de Radio-Canada ont manifesté lundi à Montréal pour indiquer au CCRT qu'ils n'accepteront pas que leur syndicat soit démembré au nom des unités pan-canadiennes de négociation. Rappelons que leur syndicat (SGCT) a été accrédité en 1968 à la suite de quatre ans de luttes très difficiles pour la reconnaissance des unités pan-canadiennes préconisées par le Conseil canadien. Il représente les journalistes réguliers de Radio-Canada (français et anglais) à Montréal, Québec et Rimouski. Or par le biais d'une requête des journalistes pigistes pour adhérer au même syndicat, le CCRT tente de défaire cette unité naturelle de négociation en proposant de revenir à un grand syndicat fourre-tout à l'échelle canadienne, éliminant du même coup le syndicat québécois. Notons que c'est la troisième fois que les pigistes de Radio-Canada demandent d'adhérer au SGCT. Le Conseil canadien a déjà refusé en 1973 et 1977, de toute évidence, pour empêcher que fasse tache d'huile l'aspiration des travailleurs à former eux-mêmes l'unité de négociation qui correspond à leurs besoins. Cette fois le CCRT veut mettre fin à toute velléité de ce genre en démembrant tout simplement le SGCT. Il s'agit donc d'une bataille importante pour conserver un acquis dans l'exercice du droit de se syndiquer.

L'agenda du mouvement

avril

- 13-15 Commerce réunion d'équipe
- 15-16 Action politique réunion du CCAP à St-Marc sur le Richelieu
- 17-18 Victoriaville congrès biennal du conseil central
- 17-18 FESP réunion du bureau fédéral
- 17-18 organisation réunion de l'équipe provinciale à Drummondville
- 19-20 FESP congrès.
- 20 Commerce mini-congrès sur la Côte-Nord
- 28-30 éducation session pour les trésoriers des fédérations.

mai

- 6-7 conseil confédéral pré-congrès.

Sessions de formation en organisation

avril

- 11-12 conseil central de l'Outaouais (Mont-Laurier)

À tous les conseils centraux

Dans le cadre de la tournée pré-congrès, voici le calendrier qui a été arrêté, suite aux consultations avec chacune des régions :

19 avril :

- (2) Côte-Nord
- (1) Gaspé

20 avril :

- (2) Sept-Iles
- (1) Rimouski

26 avril

- (1) Saguenay-Lac Saint-Jean
- (2) Drummondville
Saint-Hyacinthe
Victoriaville
Sorel

27 avril

- (1) Québec
Thetford Mines
- (2) Granby
Saint-Jean

3 mai

- (1) Sherbrooke
- (2) Laurentides
Joliette

5 mai

- Montréal
1212 Panet — à compter de 6 h 30

10 mai

- (1) Valleyfield
- (2) Hull

17 mai

- (2) Val d'or

La CSN prend position dans le débat référendaire

C'est dans la suite de la démarche visant à défendre les intérêts des travailleurs et travailleuses dans la lutte contre l'oppression nationale que le conseil confédéral de la CSN, réuni à Montréal le 11 avril, a pris position dans l'actuel débat référendaire. *À ce moment-ci, ne pas occuper le champ du débat référendaire, ce serait laisser à des partis politiques qui ne défendent pas nos intérêts le soin de définir la signification et les enjeux de la lutte contre l'oppression nationale* », souligne la résolution adoptée par le conseil, après avoir fait la critique du projet de souveraineté-association proposé par le gouvernement et celle du fédéralisme renouvelé proposé par le parti libéral. Voici la conclusion de cette résolution :

CONSIDÉRANT que la CSN n'est pas d'accord avec le projet de souveraineté-association dans son ensemble, mais d'autre part, PARCE QUE le peuple québécois doit s'appropriier les pouvoirs et institutions nécessaires à la solution de la question nationale, PARCE QUE cette appropriation crée des conditions meilleures pour la lutte des travailleurs pour la démocratisation, PARCE QUE la solution de la question nationale créerait de meilleures conditions pour la construction d'une société nouvelle répondant aux besoins et aspirations des classes populaires, PARCE QUE la solution de la question nationale permettrait au peuple québécois de nouer des liens de solidarité avec les autres peuples, sur une base d'égalité, PARCE QUE le référendum constitue un moment dans le règlement de la question nationale, LA CSN, dans le respect de l'opinion de chacun des membres, et tout en conservant son autonomie, *considère* qu'il est dans l'intérêt des travailleurs et des couches populaires de voter oui au référendum.

(Note : un numéro spécial du *Travail* comportant la résolution intégrale du conseil confédéral et une lettre du président Norbert Rodrigue sur le sujet a été envoyé aux syndicats).

LES MALADES NE PRENNENT PAS DE VACANCES — L'hôpital Notre-Dame à Montréal a annoncé la fermeture de 345 lits de soins de courte durée pour 12 semaines pendant l'été 1980, dans un contexte où la liste d'attente est d'environ 2300 noms, et où la salle d'urgence est engorgée malgré une politique d'admission très restrictive. Le syndicat a dénoncé cette façon inhumaine de financer les vacances du personnel à même les services à la population. L'an dernier, rappelle-t-il, pareille « politique de vacances avait fait vivre à toute la région de Montréal une situation critique au plan de l'accessibilité des services de santé de courte durée », de l'aveu même du Centre régional des services sociaux et de santé (CRSSS). Cela le ministère des Affaires sociales le reconnaît. Mais pour comprimer les budgets de la santé, il tolère une situation qui va à l'encontre de ses propres normes. Le syndicat conclut : « Faudra-t-il comme l'été dernier ne plus suffire à la demande, admettre que les patients soupent à 8h du soir, subir et faire subir aux patients l'embauche de nouveau personnel à la dernière minute ? Doit-on aussi tolérer que le personnel se voie priver de ses choix de vacances parce qu'on n'a pas voulu planifier à l'avance ? »

DÉBRAYAGES À LA CSN-CONSTRUCTION — *Quelque 4500 travailleurs de la construction affiliés à la CSN ont débrayé pour une journée le 9 avril, paralysant les travaux sur 176 chantiers en divers endroits du Québec. C'est la deuxième fois que cela se produit en autant de semaines. Ces grèves indiquent à l'Association des entrepreneurs en construction que les travailleurs CSN n'entendent pas accepter de reculs relativement aux heures de travail, aux horaires et aux vacances, et qu'ils tiennent à l'ancienneté, condition de la sécurité d'emploi et de la sécurité physique.*

★ ★ ★

RÈGLEMENT AU HOLYDAY INN DE QUÉBEC — La poussée de syndicalisation continue dans l'hôtellerie, avec la signature de la première convention au Hollyday Inn du centre-ville à Québec. La convention de deux ans, avec effet rétroactif sur les salaires au 5 mai 1979, suit le sillon tracé par le syndicat de l'Auberge des gouverneurs de Ste-Foy. Elle comporte des clauses normatives qui consacrent la véritable reconnaissance du syndicat et lui permettent d'agir pour défendre les membres. L'ancienneté est reconnue, de même que la procédure de grief. L'emploi est protégé dans les cas de changements technologiques ou de sous-contrats. Le régime de vacances est amélioré, et il sera possible de les prendre en été. Un montant forfaitaire de \$ 125 à tous les six mois tient lieu d'indexation. Le plus bas salaire sans pourboire (femme de chambre) passe immédiatement de \$ 3.50 à \$ 5, et sera à \$ 5.50 l'an prochain. Le plus élevé passe de \$ 5.60 à \$ 7 et à \$ 7.70 l'an prochain.

★ ★ ★

Montréal, 14 avril — **JOURNÉE D'ÉTUDE AU DEVOIR** — Les négociations entre les journalistes du Devoir et l'Imprimerie Populaire Ltée sont tombées de nouveau dans l'impasse après que la compagnie eut refusé de faire de nouvelles offres si le syndicat n'acceptait pas de se lier pour un contrat de trois ans.

Malgré des profits exceptionnels, la dernière proposition patronale se limite à des augmentations salariales d'environ huit % par année en 1979 et 1980, alors que le syndicat réclame au moins le maintien du pouvoir d'achat de ses 35 membres.

Pour débloquer l'impasse, les journalistes ont tenu une journée d'étude lundi au cours de laquelle ils ont manifesté à la Place d'Armes devant le bureau du notaire Denis Pelletier, président du conseil d'administration et devant l'UPA, dont le trésorier Jules St-Pierre est président du comité exécutif de l'Imprimerie Populaire, qui publie le journal.

★ ★ ★

Thetford, 1er avril — **LES MINEURS DE L'AMIANTE VEULENT SE PROTÉGER CONTRE LES SOUS-CONTRATS** — Les 1400 grévistes de l'amiante ont maintenu une attitude ferme en rejetant la dernière proposition de la compagnie Asbestos relative aux sous-contrats, et en exigeant que cette question soit réglée à leur satisfaction avant de négocier les clauses monétaires. Cette question est étroitement liée à la sécurité d'emploi, puisque la compagnie cherche à confier à des sous-traitants des tâches d'entretien et de réparation qui étaient auparavant exécutées par le personnel régulier. Les mineurs ont également donné mandat à leurs négociateurs de reprendre l'administration de leur assurance collective, actuellement aux mains de leur employeur et de la Sun Life. Bien que l'assemblée ait rejeté l'idée de se prononcer sur les offres salariales avant que la question des sous-contrats ne soit réglée, le président du syndicat, Oliva Lemay, a tenu à souligner que ces offres feraient perdre \$ 3700 sur trois ans par suite du refus d'intégrer l'indexation aux échelles de salaire.

L'exécutif CSN est divisé en deux équipes pour la tournée.

L'équipe n° 1 :

Norbert Rodrigue
Léopold Beaulieu
Gisèle Cartier

L'équipe n° 2 :

Jean-guy Morin
Claude Girard
André L'Heureux

Le chiffre devant la localité indique l'équipe visiteuse.

VICTOIRE RAPIDE À PINEL — *La direction de l'Institut Pinel ayant menacé de congédiement quatre employés qui n'acceptaient pas d'être déplacés arbitrairement à l'encontre de la convention collective, il y eut assemblée générale le même jour qui décida d'une journée d'étude. La direction recula et les quatre employés furent réintégrés à leur poste avec pleine compensation.*

★ ★ ★

ADHÉSIONS À LA CSN — Les 180 employés municipaux de la ville de Ste-Foy ont décidé très majoritairement en assemblée générale d'adhérer à la CSN. Ils étaient auparavant membres de la Fédération Bélanger qui regroupe des syndicats de boutique. Les cols bleus de Ste-Foy sont membres du SCFP.

À Ste-Blaise dans la région de St-Jean, les 26 employés de la résidence Care Unit ont déposé une requête en accréditation. Il s'agit d'un centre d'accueil pour handicapés mentaux adultes répartis dans une dizaine d'établissements, et qui reçoit des subventions du gouvernement du Québec et de la brasserie Molson.

★ ★ ★

Solidarité avec les mineurs d'amiante

Oliva Lemay, président du syndicat,

« Le courage et la ténacité des travailleurs de l'amiante CSN sont des symboles, depuis plus de trente ans, des luttes que mène l'ensemble des travailleurs contre les patrons méprisant leurs droits et leurs revendications.

« Cette année, comme en 1949, alors que les travailleurs de l'amiante se sont battus pour faire reconnaître leur syndicat, comme en 1975, quand ils durent se battre pour forcer les compagnies et le gouvernement à prendre leurs responsabilités dans le scandale de l'amiantose, les travailleurs CSN sont solidaires.

« L'appui financier de 250 000 par mois, que les 225 000 travailleurs de la CSN versent, par le biais du fonds de défense professionnelle aux travailleurs de l'amiante ne doit pas se mesurer seulement en terme d'appui financier, mais surtout comme un geste de participation à la même volonté, à la même détermination que les travailleurs de l'amiante apportent à leur résistance face au recul que tentent de leur faire subir les patrons de l'Asbestos. »

Nobert Rodrigue,
président de la CSN
9 avril 1980

Cap-de-la-Madeleine, 14 avril —
REYNOLDS POUSSE D'UN AUTRE CRAN L'INTIMIDATION — Depuis qu'elle a mis en lock out les 850 employés de l'usine du Cap, le 3 mars, la compagnie Reynolds a pratiqué l'intimidation en photographiant systématiquement les piqueteurs, et en refusant de négocier (quatre rencontres en cinq semaines). Elle vient maintenant de mettre le syndicat en demeure d'enlever sa cabane de piquetage, sans quoi elle demandera une injonction. La cabane est située sur le terrain de la compagnie, mais elle ne lui nuit en rien. C'est par une manifestation devant l'usine que les grévistes et leurs conjoints ont répondu à la mise en demeure.

★ ★ ★

REYNOLDS COUPABLE DE DISCRIMINATION — La Commission des droits de la personne du Québec vient de reconnaître la compagnie Reynolds coupable de discrimination à l'endroit de 57 travailleuses payées environ \$ 1 de moins que les hommes pour des tâches équivalentes dans l'usine du Cap-de-la-Madeleine. Le nouveau syndicat CSN qui revendique l'élimination de cette différence et d'autres pratiques discriminatoires, a salué cette décision comme une grande victoire, d'autant plus que la compagnie avait cavalièrement déclaré en négociation qu'elle n'accorderait pas l'égalité de salaire aux femmes.

★ ★ ★